

1 CHECK

Société par actions simplifiée au capital de 100.000,00 euros
Siège social : 455 Promenade des Anglais – Immeuble HORIZON – 06200 NICE
752 552 240 RCS NICE
(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 JANVIER 2026**

LA SOUSSIGNÉE :

- **Everfield UK LTD**, société de droit anglais ayant son siège social au 3 Orchard Place, Londres, SW1H 0BF, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 14073232, agissant en qualité d'associé unique de la Société,
détenant seule l'intégralité des parts sociales composant 100% du capital et des droits de vote de la Société (l'« **Associé Unique** »),

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- les statuts de la Société (les « **Statuts** ») ;
- le texte des décisions soumises à l'ordre du jour ;
- la lettre de démission de SIMPLE INVEST SAS de ses fonctions de Président de la Société
- la lettre de démission de M. Pierre Lafon de ses fonctions de Directeur Générale;
- la lettre de démission de FRESHMOUNT SARL de ses fonctions de Directeur Générale; et
- plus généralement, de l'ensemble des documents nécessaires à la prise des décisions qui suivent,
(ensemble les « **Documents d'Information** »),

A PRIS LES DÉCISIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
2. Constatation de la démission de de Président de la Société et des Directeurs Générale de la Société et nomination de nouveaux Directeurs Générale en remplacement ; et
3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

DÉCISION N°1

(Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises)

L'Associé Unique,

décide d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises (sans délai préalable ou autre formalité) et **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent et notamment des Documents d'Information.

DÉCISION N°2

(Constatation de la démission de Président de la Société et des Directeurs Générale de la Société et nomination de nouveaux Président de la Société et Directeurs Générale en remplacement)

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance des Documents d'Information, et conformément des Statuts,

prend acte de la démission des actuels Président de la Société SIMPLE INVEST SAS et Directeurs Général M. Pierre Lafon et FRESHMOUNT SARL, à compter de ce jour et les **dispense** de tout préavis qui serait prévu dans le cadre de leur démission,

décide de nommer en remplacement en qualité de nouveau Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée

Monsieur Pierre Lafon

L'Orée de la Lanterne., 90 Avenue de la Lanterne, 06-200 Nice (France)

Né le 12/03/1968

De nationalité française

ET

décide de nommer en remplacement en qualité de nouveau Directeurs Générale de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Alexandre Gautier-Gander

Demeurant 16, boulevard Charles Nédelec, 13001 Marseille (France)

Né le 14/03/1990

De nationalité française

ET

Madame Corinne Eskenazi

Demeurant 18, route de la Croix, 78110 Le Vésinet (France)

Née le 04/11/1969

De nationalité française

Il est précisé que ni M. Monsieur Pierre Lafon, M. Alexandre Gautier-Gander ni Mme Corinne Eskenazi ne percevront de rémunération pour l'exercice de leurs fonctions.

M. Monsieur Pierre Lafon, M. Alexandre Gautier-Gander et Mme Corinne Eskenazi, préalablement pressentis, ont déclaré accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

DÉCISION N°2

(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses décisions en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal des décisions de l'Associé Unique qui, après lecture a été signé par l'Associé Unique de façon électronique, conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil.

Signed by:

Scott Saklad

DACC7E382D2B421...

Everfield UK LTD

Associé Unique

Par : M. Scott Saklad

DocuSigned by:

Pierre LAFON

8FF0EE2F51D4414...

M. Pierre Lafon

*** FAIRE PRECEDER LA SIGNATURE PAR :**

« Bon pour acceptation des
fonctions de gérant de la Société,
après lecture et acceptation des
limitations de pouvoirs prévues dans
la décision de nomination »

*

Signé par :

Alexandre Gautier-Gander

114F986282BE45E...

M. Alexandre Gautier-Gander

*** FAIRE PRECEDER LA SIGNATURE**

PAR : « Bon pour acceptation des
fonctions de gérant de la Société,
après lecture et acceptation des
limitations de pouvoirs prévues dans la
décision de nomination »

*

Signed by:

Corinne Eskenazi

78A1CF190D834F8...

Mme Corinne Eskenazi

*** FAIRE PRECEDER LA SIGNATURE**

PAR : « Bon pour acceptation des
fonctions de gérant de la Société,
après lecture et acceptation des
limitations de pouvoirs prévues dans la
décision de nomination »